

**DÉCLARATION LIMINAIRE**  
**CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION**  
**DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**  
**14 mars 2025**

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil social d'administration,

décidément ces derniers temps nous aimons danser dans l'Éducation nationale. Après la valse de ministres voilà que nous entamons celle des rectrices, des recteurs et des DASEN orchestrée par le ministère en plein milieu de la préparation de rentrée 2025. Nous pensions naïvement que le calendrier des services était aligné sur celui de l'année scolaire de septembre à septembre pour plus de cohérence et continuité.

Et de la cohérence, nous en avons besoin pour faire face à la défiance vis-à-vis des programmes et des enseignant·es de l'Éducation nationale qui continue à battre son plein. Les programmes de l'Éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité sont attaqués par des collectifs de parents d'élèves aux idées réactionnaires et proches de l'extrême droite, y compris dans notre département. Il est impératif qu'une campagne d'information soit mise en place à destination des familles afin de faire taire les mensonges nauséabonds colportés par ces collectifs. Il est essentiel qu'un plan de formation à destination de tous les personnels soit déployé dès la rentrée 2025 pour permettre aux enseignant·es de s'approprier les contenus des programmes dans de bonnes conditions, sans pression des familles. L'Éducation nationale doit prendre des mesures afin de protéger toutes les agentes et tous les agents face à ces attaques.

Quant à la continuité, il n'y a pas la moindre volonté qu'elle soit pédagogique dans le cadre des remplacements de courte durée (RCD). Alors que des remplacements de longue durée ne sont pas honorés, les chef·fes d'établissement se félicitent du taux de RCD dans le second degré. De notre côté, ces modalités de remplacement ne peuvent pas faire l'objet d'un satisfecit. Les enseignant·es qui sont amené·es à répondre aux injonctions ne trouvent aucun sens à ces remplacements de courte durée qui n'obéissent qu'à une seule règle, celle de la gestion comptable. Ce dispositif entraîne un désengagement des personnels dans leurs activités pédagogiques (notamment dans le cadre de projet mis en place par les équipes), ne permet plus d'accéder à la formation continue et, une fois de plus, met à mal les conditions de travail. Nous avons même observé que ces remplacements prévalaient parfois sur des remplacements de moyenne ou de longue durée.

Et ce n'est pas étonnant puisque, une fois de plus, les moyens manquent pour les établissements du département des Alpes de Haute-Provence. Nous constatons que les disciplines sont constamment mises en concurrence au sein des établissements lors de la répartition des moyens. Certains élèves vont devoir faire toute leur scolarité au collège

dans les classes surchargées alors qu’iels pourraient obtenir de meilleures conditions d’apprentissage avec des ouvertures de classes supplémentaires.

Certains établissements ont fait ou font le choix d’utiliser l’enveloppe de la marge d’innovation pédagogique pour autofinancer une classe supplémentaire, réduisant à néant cette marge pour l’ensemble des niveaux. Ce n’est pas acceptable.

La mise en application de la réforme des chocs des savoirs aux forceps se fait à moyens constants et faisant fi des solutions qui avaient été trouvées dans certains établissements pour répondre davantage aux besoins des élèves.

Pour toutes ces raisons, nous continuons à exiger l’abandon des groupes de niveaux en classe de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

Nous continuons à réclamer la création de postes nécessaires pour fonctionner, y compris pour assurer les remplacements de professeur·es et accueillir tous les élèves dans un cadre qui permettra la mise en place des pédagogies différencierées.

Nous continuons à vouloir la baisse des effectifs par classe dans tous les établissements et voulons des ouvertures de classe partout où cela sera nécessaire.

Nous continuons à demander plus de postes d’AED et d’AESH et notamment nous demandons que des vraies brigades de remplacement soient constituées.

Et nous continuons à vouloir qu’une attention particulière soit portée aux établissements des réseaux d’enseignement prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en leur donnant des moyens pour fonctionner sereinement (personnels d’administration, AED, AESH, effectifs des classes inférieure à 24 élèves).